

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 20 juillet 2020** à compter de **15 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général et greffier adjoint
Monsieur Benoit Marquis, trésorier

Sont absents :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 2.1 Autorisation au projet de construction d'un garage pour la résidence située au 120, rue des Ruisselets
3. **ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 3.1 Transaction et quittance - employé 479
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

20-07-35483

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 20-07-35483

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 20-07-35484** 2.1 **AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 120, RUE DES RUISSELETS**

RÉSOLUTION 20-07-35484

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'un garage pour la résidence située au 120, rue des Ruisselets;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone applicable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 14 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un garage pour la résidence située au 120, rue des Ruisselets, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 14 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 20-07-35485** 3.1 **TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉ 479**

RÉSOLUTION 20-07-35485

CONSIDÉRANT que l'employé 479 est à l'emploi de la Ville depuis 2011;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties;

CONSIDÉRANT le souhait commun des parties d'en arriver à une entente mutuelle de terminaison d'emploi juste et équitable, et ce, sans aucune admission de quelque nature que ce soit de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que la présente entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance est dans l'intérêt commun des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer la transaction et quittance afin de mettre fin à toute obligation contractuelle ou extra-contractuelle pouvant exister entre elles selon les modalités convenues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20-07-35486 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-07-35486

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

**François Fréchette, greffier
adjoint**